



Brèves de la CFFP – Séance du 17.8.2021

La Commission a discuté des répercussions que le télétravail et les études à distance pouvaient avoir sur la formation et l'encadrement des personnes en apprentissage.

Elle constate que les expériences sont nombreuses pour ce qui est des formes hybrides d'enseignement, d'apprentissage et de travail. Il s'avère aussi qu'il existe des spécificités locales et que les moyens numériques ne sont pas toujours appropriés selon les lieux. Des difficultés se présentent surtout dès qu'il s'agit d'apprendre en faisant, en observant ou en suivant les autres. Elles sont particulièrement palpables dans la mesure où les entreprises tendent à transposer un nombre croissant de places de travail vers le télétravail ou vers les modèles numériques, alors que l'encadrement des personnes en apprentissage dans l'entreprise nécessiterait d'autres formes.

S'ajoute à cela que la formation professionnelle en entreprise et dans les organisations du monde du travail se fonde sur un système de milice : par conséquent, les ressources manquent pour des échanges ou des analyses plus approfondis.

La CFFP propose que le SEFRI – éventuellement en collaboration avec des personnes issues du terrain – mandate l'élaboration de concepts et de modèles propres à mettre en évidence les bonnes pratiques en lien avec ces nouvelles formes d'enseignement, d'apprentissage et de travail, ainsi que les avantages et les inconvénients de chacune des formes.

Ces concepts et modèles devront montrer ce qu'impliquent les formes hybrides d'enseignement, d'apprentissage et de travail, non seulement pour les personnes en apprentissage, mais aussi pour les responsables de la formation professionnelle. L'accent devra être mis sur le rôle de ces responsables et les conséquences pour les formations concernées.

Il serait souhaitable, selon la commission, que ces concepts et modèles tiennent compte des spécificités des différentes branches.